



LASEP

LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



2020-2021 BIO 2

paraît 10 fois par année scolaire
imprimé par nos soins

Bulletin d'information officiel de la LASEP



Index BIO 2

- LASEP
- Calendrier sportif sous réserve 2020/2021
- 16e Young Walkers' Day
- Formation Hockey
- 32e Fête du Tennis de Table
- 35e Cross national
- Informations importantes
- Journée des dirigeants
- Butzendeeg
- Groupe TCM
- Rétrospectives
- Question parlementaire
- Écho de la presse



LASEP

LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

LASEP asbl

Ligue des associations sportives de l'enseignement fondamental

fondée en 1964

Adresse:

Maison des Sports

3, Route d'Arlon

L-8009 STRASSEN

tél. +352 48 55 70

info@lasep.lu

www.lasep.lu

Compte bancaire

BIC: CCRALULL

IBAN: LU10 0099 7800 0056 0284

Conseil d'administration (CA)

Présidente: Nicole Kuhn-Di Centa

Vice-présidents: Marcel Rath, Maximilien Lehnen

Secrétaire générale: Lis Bausch

Trésorier général f.f.: Romain Weis

Administrateurs:

Clara Dos Reis, Steve Gierenz, Honoré Gregorius, Joëlle Leuchter, Steve Marx, Martine Rath, Carole Ressler, Claude Scheidweiler, Carole Stoos, Carole Wesquet

Consultants:

Erny Hoffmann, Norma Zambon

Commission des finances (CF)

Responsable: Nicole Kuhn-Di Centa

Membres:

Lis Bausch, Marcel Rath, Carole Stoos,

Commission technique et sportive (CTS)

Responsable: Steve Marx

Membres:

Athlétisme: Yannick Frantz, Michèle Grethen, Danielle Lorang

Butzen: Claudia Goergen, Tania Valle

Jeux de balle: Manuela Balestra, Roger Klein, Esmeralda Skrijelj

Ring und Raufen: Norbert Schmit

Natation: Carlo Bintener

Innovations: Marco Pires

Rückschlagspiele: Jeff Kirsch

Secrétariat administratif

Secrétaire administratif: Georges Zeimet



Calendrier sportif sous réserve 2020/2021

08.10.2020	Jeudi	PROMOTION HOCKEY	Cessange	Cycle 1-4
15.10.2020	Jeudi	16 ^e YOUNG WALKERS' DAY	Esch	Cycle 1-4
<i>Congé de la Toussaint</i>				
17.11.2020	Mardi	32 ^e FÊTE DE TENNIS DE TABLE	Mersch	Cycle 3-4
26.11.2020	Jeudi	BUTZENDAG	Sandweiler	Cycle 1-2
01.12.2020	Mardi	BUTZENDAG	Hosingen	Cycle 1-2
03.12.2020	Jeudi	BUTZENDAG	Differdange	Cycle 1-2
08.12.2020	Mardi	BUTZENDAG	Waldbillig	Cycle 1-2
15.12.2020	Mardi	FÊTE DE FOOTBALL INDOOR	Luxembourg - Coque	Cycle 4
<i>Vacances de Noël</i>				
14.01.2021	Jeudi	FUN ATHLETICS	Luxembourg - Coque	Cycle 3-4
19.01.2021	Mardi	FUN ATHLETICS	Luxembourg - Coque	Cycle 3-4
28.01.2021	Jeudi	PROMOTION BALLE	Strassen	Cycle 1-2
09.02.2021	Mardi	FÊTE DE BASKETBALL	Bertrange	Cycle 3-4
<i>Congé de Carnaval</i>				
04.03.2021	Jeudi	MINIBUTZEN & BUTZEN À LA COQUE	Luxembourg - Coque	Cycle 1-2
11.03.2021	Jeudi	PROMOTION HANDBALL	Esch - Lallange	Cycle 3-4
23.03.2021	Mardi	JEUX AQUATIQUES	Soleuvre	Cycle 1-4
25.03.2021	Jeudi	35 ^e CROSS NATIONAL	Diekirch	Cycle 1-4
30.03.2021	Mardi	JEUX AQUATIQUES	Koetschette	Cycle 1-4
01.04.2021	Jeudi	29 ^e FÊTE DE NATATION	Luxembourg - Belair	Cycle 3-4
<i>Vacances de Pâques</i>				
22.04.2021	Jeudi	SPILLCROSS	Waldbillig	Cycle 1-4
27.04.2021	Mardi	SPILLCROSS	Weiler-la-Tour	Cycle 1-4
06.05.2021	Jeudi	LET'S GO MAM SPORTY	Boevange-sur-Attert	Cycle 1-4
11.05.2021	Mardi	OLYMPIA MAM SPORTY	Bridel	Cycle 1-4
18.05.2021	Mardi	AUSDAUERLAF	Echternach	Cycle 1-4
<i>Congé de la Pentecôte</i>				
08.06.2021	Mardi	VELOSDAG	Cessange	Cycle 3.2 & 4
10.06.2021	Jeudi	33 ^e FÊTE DE FOOTBALL OUTDOOR	Cessange	Cycle 3-4
17.06.2021	Jeudi	MOVE	Bridel	Cycle 1-4



16^e Young Walkers' Day

jeudi 15 octobre 2020 à
ESCH/ALZETTE-ELLERGRONN
pour les cycles 1 à 4

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter toutes les Associations sportives au 16^e Young Walkers' Day.

L'événement est organisé en collaboration avec la Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire (FLMP).

Les départs sont pris entre 14.00 et 15.00 heures.

Près du terrain d'entraînement de football

Rue Jean-Pierre Bausch

L-4023 Esch-sur-Alzette, Ellergronn



Trois itinéraires sont proposés avec des distances de 3, 5 et 7 km, carte ci-après.

Le **dernier départ** pour le circuit de 7km est fixé à 14.15 heures (décision CA du 23 octobre 2019).

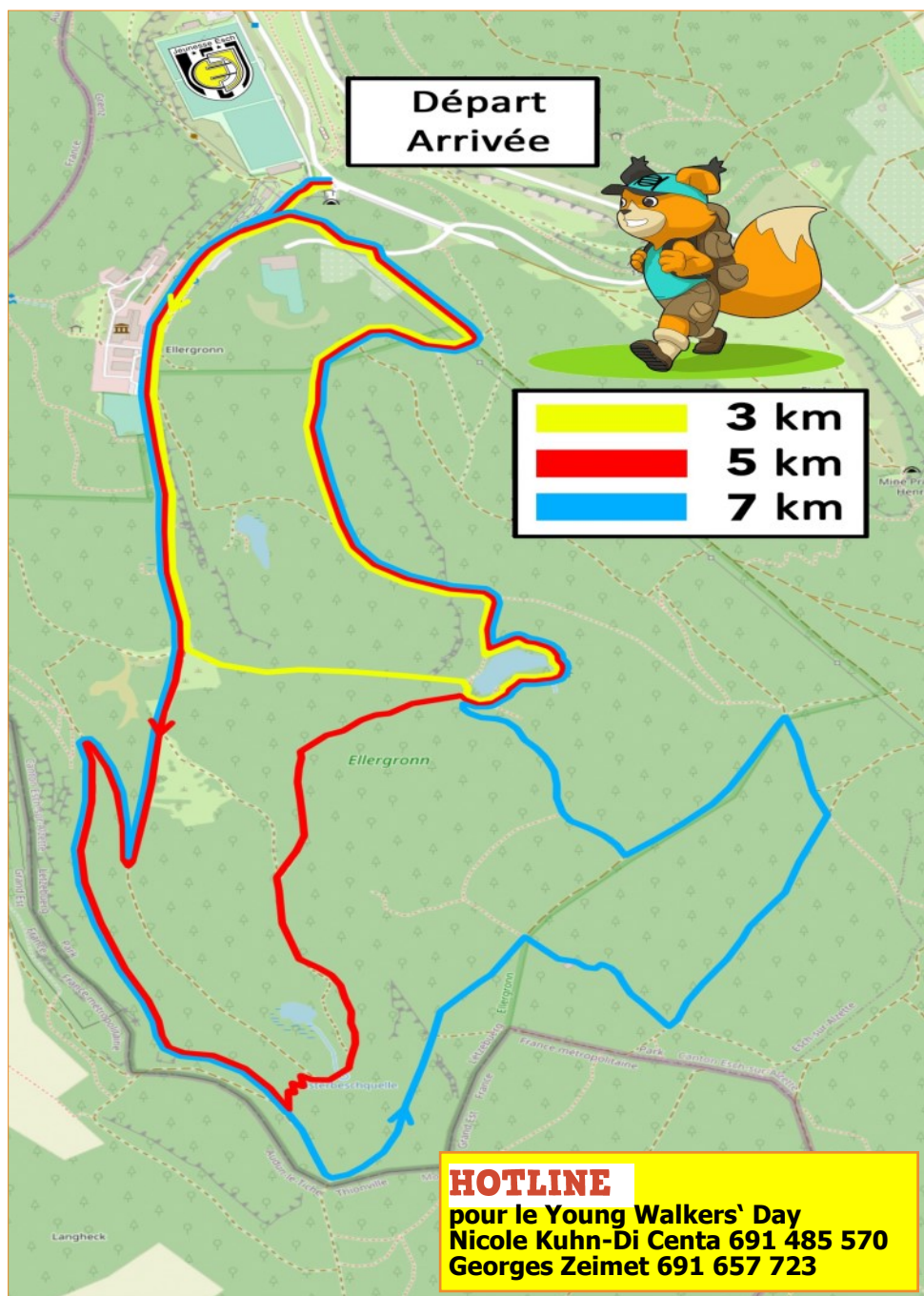
Responsables Young Walkers' Day: Michèle Grethen-Lanter, Danielle Lorang et Yannick Frantz

Les inscriptions sont à transmettre par voie de courriel
pour le 7 octobre 2020 au plus tard à l'adresse: inscriptions@lasep.lu

Les secrétaires sont priés d'indiquer:

- le nom de l'association sportive
- le nom du dirigeant responsable
- le numéro GSM et l'adresse e-mail du dirigeant responsable
- le nombre total de participants du C1 au C4
- l'heure approximative du départ







16^e Young Walkers' Day

jeudi 15 octobre 2020 à

ESCH/ALZETTE–ELLERGRONN

Informations pratiques importantes !

COVID-19 - tous les participants, enfants et adultes devront respecter les mesures de sécurité en vigueur: masques, respect des distances, désinfection des mains. La LASEP mettra à disposition du produit désinfectant au départ sur les circuits et à l'arrivée.

Au cas où la LASEP se verrait obligée d'annuler l'activité, les concernés seront informés sans délais.

Attention: les bus sont à commander obligatoirement auprès de l'entreprise: Voyages Emile Weber.

Afin de garantir **un débarquement rapide et sécurisé** de tous les enfants, les bus doivent obligatoirement emprunter l'arrêt de bus. L'arrêt sera balisé et la zone de débarquement sera sécurisée et sous surveillance.

Seuls les bus à quai de l'arrêt sont autorisés de débarquer!

Aucune sortie du bus (enfants et dirigeants) n'est autorisée sans l'accord des responsables de la LASEP (Mme Kuhn-Di Centa et M. Zeimet)

Les dirigeants sont vivement invités:

- ⇒ d'évacuer la zone de parking sans délai et de se rendre au départ pour partir sur les itinéraires.
- ⇒ d'éviter les contacts entre les groupes des différents AS!

Les bus devront immédiatement dégager des lieux après le débarquement et se garer sur le parking indiqué par le personnel de la LASEP.



Formation continue „Hockey à l'école“

samedi 17 octobre 2020 à Bridel

Module: Initiation

Le CA a le plaisir de vous inviter à participer à une formation offerte par la LASEP en étroite collaboration avec la Fédération Luxembourgeoise de Hockey.

Adresse:

Nouveau hall sportif à Bridel
rue François-Christian Gerden
L-8132 Bridel

Horaire:

9:00 à 12:00 heures

Formateur:

M. Ignacio Gómez-Acebo

(Fédération Luxembourgeoise de Hockey)



Les participants seront obligatoirement équipés de vêtements et de chaussures de sports adaptés.

Les organisateurs respecteront les mesures sanitaires et de sécurité liés au Corona-virus qui sont en vigueur, y inclus la désinfection du matériel.

Les participants seront eux-aussi appelés de veiller aux mesures qui s'imposent.

Suite à une décision ministérielle du MENJE, les formations continues organisées par la LASEP en collaboration avec l'ENEPS et les fédérations sportives sont reconnues comme formations prioritaires au personnel enseignant de l'enseignement fondamental inscrit via le secrétariat général de la LASEP. (CA du 07/02/2019)

Cette formation continue sera certifiée par la LASEP.

Elle est reconnue dans le cadre de la formation initiale LASEP et comme formation continue pour le personnel SEA.

Formation continue validée par le SNJ: 2019_12_ANB_120/1

Inscriptions :

via inscriptions@lasep.lu pour le **09 octobre 2020 au plus tard**.

Veillez indiquer: AS locale, Nom, Prénom, date et lieu de naissance, matricule, adresse mail, n° GSM

Au cas où la LASEP se verrait obligée d'annuler l'activité, les concernés seront informés sans délais.

Une formation de perfectionnement „Hockey sur gazon“ est prévue pour le samedi 13 mars 2021 au nouveau hall sportif à Bridel.

32^e Fête Tennis de Table (C3-C4) Promotion & Initiation au Tennis de Table (C2-C4)



à Mersch au Centre Sportif « Krounebiert »

Attention! Le nombre total de participants est limité à 100!

En raison des contraintes sanitaires, le règlement de la Fête a été légèrement adapté à la situation.

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter toutes les AS à la 32^e Fête de Tennis de Table comprenant:

- un tournoi pour les enfants des cycles 3 et 4
- une initiation au Tennis de Table pour les enfants des cycles 2 à 4 qui seront organisées en étroite collaboration avec la Fédération luxembourgeoise de Tennis de Table au Centre Sportif « Krounebiert » à Mersch,

Rendez-vous:

Mardi 17 novembre 2020 à 14h30 précises.

A. Objectif

La LASEP organise la Fête de Tennis de Table afin de promouvoir ce sport individuel compétitif.

B. Le tournoi: catégories

Le tournoi est organisé pour 4 catégories (joueurs licenciés auprès de la FLTT ou initiés au tennis de table), à savoir :



catégorie 1: scolaires/minimes – garçons

catégorie 2: scolaires/minimes – filles

catégorie 3: débutants – garçons

catégorie 4: débutants - filles

C. Le tournoi: organisation et déroulement

- Chaque association sportive peut participer avec autant de joueurs/joueuses qu'elle désire. Sur la fiche d'inscription doivent figurer les noms des joueurs et joueuses, leur date de naissance, le numéro de la licence collective, la catégorie correspondante et le classement FLTT.
- Il faut cependant veiller à ce que les participants disposent des connaissances de base suivantes :
 - ⇒ service correct
 - ⇒ changement de service après 2 points
 - ⇒ attribution correcte des points lors de l'arbitrage



- Le tournoi commence à 14.30 heures, même si toutes les associations sportives inscrites ne sont pas encore présentes et se termine à 17.00 heures au plus tard.
- Pour la suite des rencontres, on considère l'ordre d'arrivée des participants. Au premier tour, on évite si possible les rencontres entre joueurs de la même association sportive.
- Les participants de chaque catégorie sont placés en file indienne (bancs).
- Les 3 premiers de la file jouent le premier match à la table 1, les 3 suivants le deuxième match à la table 2 et ainsi de suite.
- Les deux premiers joueurs ainsi que l'arbitre de la première rencontre sont déterminés par tirage au sort.
- Quand toutes les tables sont occupées, les autres joueurs attendent leur tour (toujours en file).
- Dès qu'une table est disponible, les deux premiers joueurs de la file d'attente s'y rendent pour jouer leur match.
- L'arbitre d'un match terminé se rend derrière la file. Le gagnant du match le suit. Le perdant arbitre la rencontre suivante à la table à laquelle il vient de perdre.

D. Le tournoi: règlement

Arbitrage

Les matchs sont arbitrés par les enfants licenciés LASEP.

En principe, le juge-arbitre du tournoi est un arbitre national officiel de la FLTT ou par défaut un arbitre neutre et sans lien direct avec les associations sportives en cause.

Règles

Les règles de jeu de la FLTT sont appliquées.

Classement

- Un match se joue en 2 sets (pas de "belle") et 1 point est attribué pour chaque set. Le ou les points sont marqués par un responsable du tournoi sur la fiche personnelle de résultats de chaque participant. Chaque participant est responsable pour sa fiche tout au long du tournoi.
- Le participant ayant le plus de points est le vainqueur de la catégorie correspondante.
- Si deux ou plusieurs participants ont le même nombre de points, une finale (respectivement un tour final) est jouée entre eux.

Cas non prévu par le règlement de cette manifestation

Le règlement général réglant les manifestations sportives compétitives de la LASEP doit être consulté pour tout cas non prévu par le règlement spécifique de cette manifestation.

E. Aptitudes de Tennis de Table

Les enfants inscrits pour le volet compétitif seront invités à donner une preuve de leurs aptitudes de tennis de table afin de permettre aux responsables de la FLTT de les drainer vers les poules appropriées.

F. L'initiation au de Tennis de Table (cycle 2 à 4) pour non-initiés

Tous les licenciés LASEP du cycle 2 à 4 non-initiés au tennis de table peuvent participer à la Promotion du Tennis de Table. Il s'agit d'une initiation ludique par ateliers organisés en étroite collaboration avec la FLTT.

G. Remarques

- Un secrétariat est ouvert à partir de 14.00 heures pour procéder au contrôle des licences de la LASEP.
- La participation à la fête implique l'acceptation du règlement de la fête.

H. Consignes COVID-19

- Le port du masque est obligatoire pour tout participant en dehors des "playing-fields" et les distances de 2 mètres sont à respecter.
- Le port du masque n'est pas nécessaire pendant les matchs.
- Les enfants qui attendent leur tour sont assis sur le banc et portent obligatoirement le masque.
- Les règles spécifiques à chaque atelier et pour le tournoi seront expliquées lors du briefing d'entrée des dirigeants

Attention! Le nombre total de participants est limité à 100!

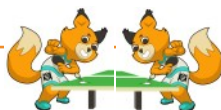
Les inscriptions sont à envoyer

à partir du 25 octobre et pour le 08 novembre 2020 au plus tard

à l'adresse électronique ***inscriptions@lasep.lu*** en indiquant:

- le nom de l'association sportive
- le nom du dirigeant responsable
- son numéro de téléphone portable et son adresse électronique
- les noms et prénoms des joueurs et joueuses, leur sexe, leur date de naissance, leur catégorie d'âge et le numéro de la licence collective.
- **le classement FLTT des joueurs participant au tournoi doit être indiqué (*)**
- la discipline choisie (tournoi: C3 à C4 ou initiation: C2 à C4)

(*) en vue de la bonne organisation, les noms de ces joueurs seront communiqués à la FLTT.



35^{ième} Cross National de la LASEP à Diekirch

DATE REPORTEE: 25 mars 2021

L'organisation du Cross National a dû être reportée à une date ultérieure en raison de la situation COVID-19.

NOUVELLE DATE: 25 mars 2021

Le lieu du Cross restera Diekirch.

Le CA de la LASEP déplore le fait de l'annulation, mais se réjouit du fait qu'une date de remplacement a pu être trouvée grâce à la disponibilité de la Commune de la Ville de Diekirch et de ses services compétents.



Informations importantes



COMMUNIQUÉ LASEP du 07 septembre 2020 (10h00) Coronavirus COVID-19

Rentrée LASEP 2020-2021

Repères pour la reprise des **SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT HEBDOMADAIRES** en contexte COVID-19

La rentrée LASEP se fait de la façon la plus normale possible, dans le respect des mesures sanitaires liées au COVID-19.

La LASEP s'aligne au dispositif officiel du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse du 04 septembre 2020 concernant les cours d'éducation physique et de natation.

Les **SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT HEBDOMADAIRES** reprennent avec des mesures de protection :

- activités extérieures privilégiées
- port obligatoire du masque à partir de 6 ans sur le chemin, dans les vestiaires et jusqu'au début des activités
- lavage des mains avant le début et à la fin des séances.

Le port du masque n'est pas nécessaire pendant les efforts physiques.

Les **SÉANCES LASEP** sont organisées en groupes fixes.

La taille des groupes est limitée à **30 enfants**.

En plus des mesures de base valables au niveau national, les DIRIGEANTS LASEP pourront décider des mesures complémentaires selon la situation sanitaire locale en concertation avec la Direction de région et le Conseil d'Administration de la LASEP.

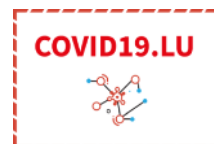
Un GRAND MERCI pour votre précieuse collaboration et votre compréhension.

Salutations sportives

Pour le BUREAU EXÉCUTIF de la LASEP
Nicole KUHN-DI CENTA
Présidente

Newsletter du 29 septembre 2020

RAPPEL!



COVID-19 - NOTE IMPORTANTE

Nous rappelons que les consignes suivantes sont à respecter durant les Fêtes sportives et durant les séances hebdomadaires :

- les consignes générales sont à respecter
- les enfants sont appelés à se laver/désinfecter régulièrement les mains
- les parents n'ont pas le droit d'entrer aux vestiaires (*)
- les enfants sont appelés à ramener leur propre bouteille/bidon d'eau

(*) *cette interdiction vaut aussi pour l'accès aux tribunes (décision du CA du 29 septembre 2020)*

RAPPEL: Note importante aux nouveaux dirigeants « externes »

Tout nouveau dirigeant ne faisant pas partie ni du corps enseignant ni du personnel d'une Maison Relais **est obligé** de présenter **un extrait du casier judiciaire récent, bulletin N°3 et bulletin N°5 spécial « Protection des mineurs »**, **avant** de pouvoir commencer ses activités auprès de la LASEP.

Les secrétaires des AS sont priés de prévenir les personnes concernées et de les inviter à se procurer les documents demandés auprès des instances compétentes ou via www.myguichet.lu

Les documents sont à transmettre au secrétariat général sans délai!

Il est souligné qu'aucune des personnes visées par la présente note n'est autorisée à commencer ses activités LASEP sans avoir rempli cette condition.

PAI et EBS—transmission des informations et documents

Les informations et documents actualisés relatifs aux **PAI (projet d'accueil individualisé)** et aux enfants **EBS (enfant à besoins éducatifs spécifiques)** sont à transmettre dans les meilleurs délais à Mme Nicole Kuhn-Di Centa.

Ceci uniquement par courriel à l'adresse suivante nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu afin de garantir la confidentialité des dossiers.

Encadrement lors des manifestations de la LASEP

Attention! La Commission des Finances ne prend en charge qu'un seul dirigeant par 15 enfants.

Les licences collectives 2020-2021 – RAPPEL!

Avant d'entamer des activités LASEP dans les AS, il faut impérativement que chaque enfant participant à l'entraînement et aux activités sportives soit inscrit sur la licence collective dûment validée par le secrétaire administratif de la LASEP.

Les licences collectives doivent impérativement être rédigées moyennant le formulaire EXCEL 2020/2021 préparé à cet effet et disponible sur lasep.lu, dans la rubrique „formulaires”. La liste dûment complétée, est à envoyer par courriel à l'adresse: licences@lasep.lu

Après le 30 septembre tout enfant inscrit sur la liste de licence collective est à considérer comme étant licencié et ne pourra par conséquent ne plus être retiré de la liste!

En cas d'accident—RAPPEL!

Les déclarations d'accident de chaque sinistre susceptible d'être pris en charge par l'assurance de la LASEP doivent être introduites d'urgence au secrétariat, si possible le lendemain de l'accident, **au plus tard dans un délai de trois jours.**

Il va de soi que les victimes des sinistres (enfants ou dirigeants) doivent être affiliées à la LASEP et leur licence doit être dûment validée.

Les assurances de la LASEP couvrent les dégâts corporels et matériels de tous nos membres aux conditions suivantes:

- l'accident a eu lieu pendant l'entraînement ou l'activité sportive de la LASEP
- l'accident a eu lieu sur le chemin le plus court vers les installations sportives et à une heure et date correspondant aux activités LASEP
- l'accident s'est produit sous la surveillance d'un dirigeant agréé par le Conseil d'Administration
- l'accident est déclaré au moyen des formulaires de l'association d'assurance contre les accidents (AAA), disponibles sur www.lasep.lu

Brevet Junior Lifesaver

Le brevet « Junior Lifesaver » de la FLNS est obligatoire pour tous les dirigeants LASEP qui sont titulaires de cours de natation lors des séances hebdomadaires. (Décision du CA du 04 février 2013)

Il est souligné qu'aucune des personnes visées par la présente n'est autorisée à encadrer des séances de natation LASEP sans remplir cette condition!

Remarque importante:

Les manifestations du calendrier officiel de la LASEP « Jeux aquatiques » et « Fête de Natation » ne sont pas visées par cette directive.

Tenue Sportive – Dirigeants

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion en date du 17 décembre 2018, tient à rappeler aux dirigeants LASEP de se présenter en tenue sportive lors des séances d'entraînement et des après-midi sportifs de la LASEP.

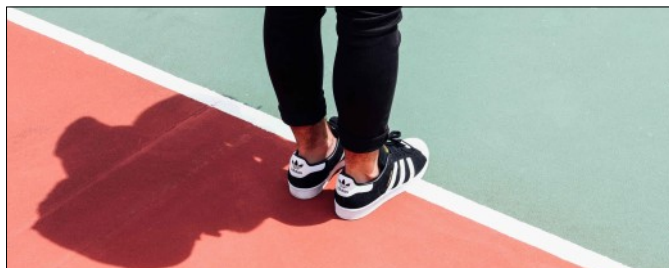


Photo by Ben O'Sullivan on Unsplash

Interdiction de l'usage du téléphone portable par les licenciés aux manifestations LASEP

L'usage du téléphone portable par les enfants licenciés durant les manifestations sportives ainsi que les séances d'entraînement hebdomadaires de la LASEP est strictement interdit (communications, enregistrements, jeux, etc...).
(décision du CA du 13 mai 2019)



Enregistrements audiovisuels par des spectateurs aux activités LASEP

Le Conseil d'Administration de la LASEP décline toute responsabilité en cas de comportement non conforme aux dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) de toute personne privée présente en tant que spectateur aux activités de la LASEP. (cf. guide pour les dirigeants accordé par le CA en date du 24 avril 2019)

Photo by lifesimply.rock on Unsplash



Journée des Dirigeants 2020 – NOUVELLE DATE

20 novembre 2020

à Munsbach-Schuttrange

Le CA a le plaisir d'inviter tous les membres du personnel des associations sportives de la LASEP à la **Journée des Dirigeants 2020** qui aura lieu en étroite collaboration avec l'AS Schuttrange.

Adresse du jour:

Hotel Légère

11, Rue Gabriel Lippmann

Parc d'activité Syrdall

Munsbach

Les invitations et les informations plus détaillées suivront en temps utile.



GROUSS LASEP BUTZENDEEG 2020

FIR CYCLE 1 A CYCLE 2

(sous réserve!)

4 Regional Rendez-vousen:

Sandweiler 26 novembre 2020
Hosingen 1er décembre 2020
Differdange 3 décembre 2020
Waldbillig 8 décembre 2020



Auerzäiten: vu 14:00 bis 15:15 a vu 15:30 bis 16:45
Et gi jeweils 2 Seance vu 75 Minutten ugebueden.
Maximum pro Seance: 100 Kanner

- ☺ D'Butzendeeg vun der LASEP solle Freed maachen, d'Kanner aus de Cyclen 1 an 2 sollen d'Aventure vum Sport erliewen, zesumme mat villen anere Kanner aus anere Gemengen.
- ☺ An der Sportshal bleiwen d'Kanner an hierem Grupp aus hierer AS a mat hierem Dirigeant.
- ☺ An der Hal gi verschidde Sport-Atelieren ugebueden an d'Gruppe wiessele vun engem Atelier op den nächsten.
- ☺ **D'Kanner *musse* schonn a Sportskleedung op de Butzendag kommen**, fir Zäit ze spueren a fir en Openthalt am Vestiaire ze vermeiden. Dëst och weéinst de COVID-19 Restrictionnen.

Aschreiwungen:

-> ab dem 28. Oktober 2020 – 18:00 Auer
-> bis den 18. November 2020 – spëtstens
Nëmmen op inscriptions@lasep.lu !

An der Mail onbedingt vermierken:

- * den Numm vun der AS
- * d'Nimm vun allen Dirigeanten
- * d'GSM-Nummer vum responsablen Dirigeant
- * d'Zuel vun de Kanner aus dem C1, précoce
- * d'Zuel vun de Kanner aus dem C1.1 an C1.2
- * d'Zuel vun de Kanner aus dem C2
- * de Choix vum regionale Butzendag (Datum, Plaz, Seance 1 oder 2)



Eventuell kuerzfristeg Upassunge weéinst COVID-19 si méiglech!
Am Fall wou ee vun de Butzendeeg misst ofgesot ginn, ginn déi Concernéiert direkt informéiert.

TCM à votre service

TCM – tuteur-coach-mentor

TCM Année sportive LASEP 2020 – 2021

Avec la création d'un groupe TCM, le Conseil d'Administration de la LASEP (CA) offre de manière facultative à tout nouveau dirigeant ou secrétaire la possibilité d'optimiser ses ressources et de les mobiliser pour réussir au mieux ses activités LASEP.

Carole RESSLINGER et Carole STOOS du CA assurent la coordination du groupe qui est constitué par Clara DOS REIS, Joëlle LEUCHTER, Martine RATHS et Claude SCHEIDWEILER, membres du CA, ainsi que Manuela BALESTRA-BIANCHINI et Esmeralda SKRIJELJ, membres de la CTS.

Le support, pour une durée maximale de six semaines, peut être d'ordre administratif, pratique (sorties, fêtes, séances), méthodologique ou logistique.

Veuillez contacter par courriel le membre du groupe de votre choix.



Liste Membres Tuteur-Coach-Mentor

PRENOM	NOM	COURRIEL
Manuela	BIANCHINI-BALESTRA	biannela@me.com
Clara	DOS REIS	clara.dosreis@education.lu
Joëlle	LEUCHTER	joleuchter@hotmail.com
Martine	RATHS	martine.raths@education.lu
Carole	RESSLINGER	carole.resslinger@education.lu
Claude	SCHEIDWEILER	claud.scheidweiler@ecoles-strassen.lu
Esmeralda	SKRIJELJ	esmeraldask28@gmail.com
Carole	STOOS	carole.stoos@education.lu

Rétrospective

Réunions des secrétaires

Mercredi, 23 septembre 2020 à Helmdange

Lundi, 28 septembre 2020 à Soleuvre

Le bilan des réunions des secrétaires fût positif et le CA remercie les secrétaires et dirigeants qui étaient présents à Helmdange (55 présences) et à Soleuvre (41 présences).

Les réunions ont donné l'occasion de transmettre aux AS toutes les informations importantes en ce début d'année scolaire 2020-2021, ceci notamment en ce qui concerne les mesures et contraintes en relation avec COVID-19.

Dans son exposé, la présidente a rassuré les AS quant à cette situation exceptionnelle pour la LASEP.

Le CA tient à remercier les communes de Lorentzweiler et de Sanem, ainsi que l'AS de Sanem, pour leur disponibilité et leur support sans lesquels l'organisation n'aurait pas été possible.



Rétrospective

Promotion Hockey sur gazon pour les cycles C1 à C4

jeudi 08 octobre 2020 à Luxembourg-Cessange

Cette après-midi fût organisée en coopération étroite avec la « Hockey Federation Luxembourg » (HFL)

4 associations sportives avec 67 enfants avaient saisi l'occasion de découvrir le hockey sur gazon.

Sous une météo clémente, les jeunes ont appris les bases de cette discipline, encore trop souvent méconnue, dans 6 ateliers encadrés par les entraîneurs du Hockey Club Luxembourg et du personnel de la LASEP.

Le CA remercie tous les intervenants et les actifs.



Feldhockey in Corona-Zeiten

mywort
by Luxemburger Wort

Charlot Kuhn (<https://wort.lu/de/mywort/author/54b3c0971100003083b6e90d/>)

Veröffentlicht am Freitag, 9. Oktober 2020 um 13:59

mywort.lu
09/2020

Erster Sportnachmittag der LASEP in der Pandemie

Stadt Boy Konen: Schule und Kinderbetreuung zu, Freunde weg, Oma verboten, Spiel-Sportplätze abgeriegelt, rausgehen nur noch mit Eltern: Die Regelungen zur Pandemieprävention trafen Kinder unverhältnismäßig hart. Denn sie durften faktisch nicht mehr mit anderen draußen toben und spielen. Damit entfiel für sie die wichtigste – und auch gesündeste – Bewegungs- und Entspannungsmöglichkeit.

Ein Mangel an Bewegung kann für Kinder zu ernsthaften Problemen führen mit negativen Folgen für Gesundheit und Wohlbefinden. Daher ging es am Dienstagnachmittag auf dem Stade Boy Konen in dem von der „Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Fondamental“ (LASEP) organisierten Nachmittag nicht um „harten“ Sport, sondern um Spaß an Bewegung und Freude am Laufen, Springen, Balancieren und Werfen, also alles Grundlagen, die für jede Sportart unabdingbar sind und auch alle anderen Bereiche der kindlichen Entwicklung im Sinne einer altersgerechten Bewegungskompetenz unterstützen. Dabei erlernten die Grundschüler, gemäß den aktuellen Sicherheitsbestimmungen, in kleinen Gruppen und räumlich weit getrennten Ateliers spielerisch die unterschiedlichen Bewegungstechniken und Basisübungen im Feldhockey. Passend zu den Pandemie-Vorschriften ist Hockey im Unterschied zu anderen Ballsportarten grundsätzlich ein körperloses Spiel. Der technische Direktor des Hockey-Landesverbandes Maxime Halflants und Trainer Ignacio Gomez-Acebo hatten zusammen mit dem LASEP-Verantwortlichen Steve Marx einen spannenden Nachmittag zusammengestellt, der den Kindern sichtlich Freude brachte.

QP 2682 : Cours de natation organisés dans l'enseignement fondamental

22/09/2020 • Questions parlementaires (www.men.public.lu)

Le député Marc Spautz a posé à Claude Meisch, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Dan Kersch, ministre des Sports, le 19 août 2020, une question parlementaire concernant les cours de natation organisés dans l'enseignement fondamental.

Le question parlementaire et la réponse de Monsieur le Ministre peuvent être consultées en intégralité sur le site du Ministère de Education national, de l'Enfance et de la Jeunesse (www.men.public.lu).

Néanmoins il convient de noter que les activités de la LASEP sont aussi mises en avant par Monsieur le Ministre dans sa réponse:

„...Par ailleurs, des associations comme par exemple la Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Primaire (LASEP) proposent des activités et des jeux aquatiques qui peuvent être mises en oeuvre par le personnel enseignant dans le cours de natation. Ces initiatives contribuent sans aucun doute au bon développement des compétences des élèves dans le domaine de la natation. ...”



Kinder zu mehr Bewegung motivieren

Offizielle Gründung einer LASEP-Sektion in der Gemeinde

Vichten. Seit einiger Zeit schon streben das Bildungsministerium, der Verwaltungsrat der LASEP und der lokale Schöfferrat mit der Maison relais „Um Sonnegäertchen“ eine engere Zusammenarbeit im Bereich der sportlichen Bewegungsförderung der Kinder an.

Grundlage der gemeinsamen Aktivitäten sollen die sozialpädagogischen Angebote und Richtlinien der LASEP zu verstärkter Bewegung der Kinder im Schul- und Betreuungsalltag sein. Die nun in einer Rahmenvereinbarung festgehaltene Kooperation hat, unabhängig vom formulierten Verbindlichkeitsgrad und entsprechend dem

experimentellen Charakter des Vorhabens, den Stellenwert einer offiziellen Konvention zwischen Staat, Gemeinde und LASEP.

In der Gemeinderatsitzung vom 5. August wurde das Abkommen von allen Räten einstimmig gutgeheißen. Unterschrieben wurde die Konvention von Bürgermeister Jean Colomera und den beiden Schöffen Paul Maréchal und Luc Recken sowie Nicole Kuhn-Di Centa, Präsidentin der LASEP. Jean Colomera und Nicole Kuhn-Di Centa hoben den bedeutenden Einfluss der spielerisch motivierenden Bewegung auf die physische, psychische und soziale Entwick-

lung der Kinder hervor. Unterstrichen wurden auch die Vorteile für alle Partner im Sinne einer reibungslosen und nahtlosen Betreuung der Kinder.

In Zukunft wird das Team der neuen lokalen LASEP-Sektion Vichten unter der Führung von Sandy Mersch, der Direktionsbeauftragten der Maison relais, vielseitige und attraktive Sport- und Bewegungsaktivitäten anbieten. Nach einem ersten Kooperationsabschnitt von etwa sechs Monaten werden die Partner eine erste Bilanz der Zusammenarbeit ziehen.

Charlot Kuhn via mywort.lu



Die Gründung wurde in einer Konvention festgehalten.

Luxemburger Wort
17/08/2020

Die Schwimmlehrer wurden abgeschoben

Badeunfälle häufen sich im In- und Ausland – Ursachenforschung

Als Präsident des Schwimmlehrerverbands ALIN bin ich überrascht über die Leserbrief, die sich mit dem Schwimmunterricht in der Grundschule beschäftigen. Vielleicht erinnern sich noch einige an die Petition (unter nager.lu findet man weitere Informationen) der ALIN-FGFC, die mit über 7.000 Unterschriften großen Anklang fand. Leider wurden im Bildungsministerium nicht die richtigen Schlüsse gezogen, und jetzt liegt das Kind im Brunnen.

Die ALIN hat sich ab 2010 mit Händen und Füßen gegen das Grundschulgesetz zur Wehr gesetzt, leider ohne Erfolg. Weder Madame Delvaux-Stehres (LSAP) noch Herr Meisch (DP) waren an einer Lösung interessiert, welche den Schwimmlehrern wieder einen festen Platz in der Grundschule ermöglicht hätte. Außerdem wurde im Schulgesetz von 2010 für alle anderen Angestellten des Bildungsministeriums eine saubere Lösung gefunden, nur die Schwimmlehrer wurden abgeschoben. Auch wenn die Schwimmlehrer schlussendlich in den Text geschrieben wurden, so haben sie weder einen Auftrag, noch eine definierte Aufgabe. Über 30 Jahre lang haben Schwimmlehrer den Schwimmunterricht leiten dürfen.

Der Schwimmlehrer darf zu diesem Zeitpunkt keinen Schwimmkurs in der Grundschule alleine leiten. Der CSV-LSAP-Regierung genügt es aber nicht, den Schwimmlehrer aus dem Schwimmunterricht zu verbannen, nein sie fügten noch ein Gesetz hinzu, dass in Zukunft nur Primaner vom Bildungsministerium eingestellt werden können. Bürger mit einer handwerklichen Ausbildung wie Schwimmlehrer können unabhängig von ihren Kompetenzen nicht in der Grundschule eingestellt werden. Mit diesem Gesetz hat das Luxemburger Parlament die Bürger Luxemburgs in



Der Schwimmunterricht soll wieder von ausgebildeten Schwimmlehrern abgehalten werden, meint der Autor des Leserbriefs. Foto: Shutterstock

zwei Kategorien aufgeteilt: in Primaner, die mit Grundschulern arbeiten dürfen, und in Nicht-Primaner, die von Grundschulkindern ferngehalten werden müssen. Wenn man die heutigen moralischen Standards anwendet, dann ist das Gesetz an Diskriminierung kaum zu überbieten. Bei dieser Entscheidung sucht man vergeblich nach dem Sinn und der Logik.

Auch die Gambia-Regierung hätte nach der Petition die Ungerechtigkeiten beheben können. Über 7.000 Bürger waren der Meinung, dass Schwimmlehrer zusammen mit dem Lehrer den Schwimmunterricht leiten sollen. So kosten Petitionen nur Geld.

In all den Jahren haben wir nur eine Forderung gestellt, den Schwimmunterricht in der Grundschule leiten zu dürfen. Über zwei Jahrzehnte haben wir die Ausbildung diesen Bedürfnissen angepasst und endlich am Ziel angekommen, hat die Politik uns die Grundlage entzogen.

Zusammen mit der FGFC hat die ALIN auf die Probleme im Schwimmunterricht aufmerksam gemacht, warum schließt das Bildungs- oder Sportministerium mit der FLNS Vereinbarungen betref-

fend den Schwimmunterricht in der Grundschule ab und grenzt die Petitionäre aus? Es ist kein Geheimnis, dass die FLNS politisch bestens vernetzt ist. Wir würden es begrüßen, wenn die Sichtweise der Verantwortlichen der FLNS nicht so einseitig wäre. Natürlich sind die Schwimmschulen der Vereine ein wichtiger Bestandteil, um Kinder schwimmen zu lehren. Es bedeutet aber auch wichtige Einnahmen für die Vereine. Nicht für alle Eltern hat Schwimmen denselben Stellenwert, die Gründe dafür sind vielfältig, deshalb sollte in der Grundschule dem Schwimmunterricht die nötige Sorgfalt zukommen.

In den letzten zehn Jahren hat sich der Schwimmunterricht qualitativ nicht verbessert, in verschiedenen Gemeinden sogar verschlechtert. Der unnötige Stillstand bedeutet einen Rückschritt für den Schwimmunterricht in der Grundschule. Die Politik weist immer wieder darauf hin, wie wichtig Sport für Kinder ist und da kommt dem Schwimmen sicherlich eine Sonderrolle zu. Die Ausbildung der Schwimmlehrer erfüllt die nötigen Anforderungen, sollten aber noch weitere Gemeinden die Schwimmlehrer von den Schulklassen abzie-

hen, wird es schwierig. Tägliche Praxis und gute pädagogische Kenntnisse sind unabdingbar. Leider werden die Schwimmlehrer, wenn kein Umdenken kommt, immer weniger praktische Erfahrungen sammeln können. Ich möchte hier auch betonen, wir sehen die Weiterbildungen (Schwimmunterricht) für Lehrer sehr skeptisch. Wenn ich richtig informiert bin, findet man vieles von dem Erlernten in Büchern oder im Internet, wenn man dann will. Die Gefahr besteht, dass Teilnehmer einer Wochenendweiterbildung glauben, man wäre jetzt bereit für den Schwimmunterricht in allen Zyklen. Ich versichere Ihnen, sie sind es nicht. Es fehlt die tägliche Praxis.

Ich bedaure es sehr, dass manche Politiker ohne die Bedürfnisse der Schüler in der Grundschule zu kennen, darüber abstimmen, wie ihr Schwimmunterricht aussehen soll. Es war der Wunsch von vielen angehenden Schwimmlehrern, mit Kindern arbeiten zu können. Das wird ihnen jetzt größtenteils verwehrt. Der Mangel an Ausbildungsplätzen trägt auch zum Schwimmlehrermangel bei. Da müssen sich die größeren Schwimmbäder die Frage stellen, ob sie ihren Verpflichtungen in der Ausbildung nachkommen, oder die Politiker könnten den Schwimmlehrer wieder voll in den Schwimmunterricht in der Grundschule integrieren. Beseitigen sie diese Probleme dann werden wir auch wieder genügend Nachwuchs finden. Ich bin mir sicher, die Eltern der Grundschulkindern würden es begrüßen, wenn Lehrer in Zusammenarbeit mit Schwimmlehrern den Schwimmunterricht in der Grundschule leiten würden. Die Qualität und die Sicherheit während des Schwimmunterrichts müssen oberste Priorität haben. Bitte keine weiteren zehn Jahre Stillstand.

Jupp Grüneisen
Monnerich

Luxemburger Wort
19/08/2020

Les partenaires de la LASEP



Charles Kieffer
Group



KONICA MINOLTA

ck-group.lu



Comité Olympique et
Sportif Luxembourgeois



Letz be
healthy

Magazine santé 100% luxembourgeois

lalux⁺
ASSURANCES



voyages

emile weber